

Les lettres d'actualité – Etats-Unis - Canada

Flash Agri zone Amérique Nord

Septembre 2018

#245

Par [Zachary Ammerman](#) et [Maud Fournier](#)

SOMMAIRE

EDITO : *Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture en raison des différends commerciaux*

POLITIQUES COMMERCIALES

- *Nouvelle escalade dans le contentieux commercial entre les États-Unis et la Chine*
- *La renégociation de l'ALENA patine avec le Canada*

POLITIQUES AGRICOLES

- *Pas de Farm Bill adopté dans les délais, une partie des programmes agricoles en « pause »*
- *Le revenu net d'exploitation agricole 2018 en baisse de 13 %*

POLITIQUES ALIMENTAIRES

- *Bénéficiaire d'une aide alimentaire intérieure pénalisant pour l'accès à un permis de séjour*

POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

- *Impacts environnementaux et dégâts importants de l'ouragan Florence*

POLITIQUES SANITAIRES

- *Mise en place par la FDA de redevances pour la certification à l'export de produits alimentaires*
- *L'industrie porcine américaine inquiète des risques d'introduction de la peste porcine africaine*

LES BRÈVES

EDITO

Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture en raison des différends commerciaux

Le Secrétaire à l'Agriculture, Sonny Perdue, avait été chargé en avril dernier de travailler sur un plan de soutien aux exploitants agricoles touchés par les mesures compensatoires adoptées par les Etats tiers en réaction aux procédures mises en place par les Etats-Unis pour protéger leur industrie (cf. [Flash Agri avril 2018](#)). Il avait annoncé, fin juillet, les grandes lignes d'un programme devant s'élever à 12 Mds\$: fin août la première tranche d'aide, de 6,3 Mds\$, a été présentée.

Celle-ci comprend 4,7 Mds\$ d'aides directes aux exploitants agricoles (soja, coton, sorgho, blé, maïs, viande porcine et produits laitiers), et principalement les producteurs de soja particulièrement impactés par les droits de douane instaurés par la Chine : ces derniers bénéficient à eux seuls d'une enveloppe de 3,6 Mds\$. Ces paiements constituent une première tranche de paiement, sur base de la récolte 2018 constatée (référence de cheptel pour la viande porcine, production de référence pour les produits laitiers) : une seconde tranche de paiement, sur un montant affiné, pourrait intervenir fin 2018 ou début 2019.

Un montant de 1,4 Md\$ est dévolu à l'achat de produits agricoles, à destination des plus démunis (essentiellement aides au déjeuner en milieu scolaire) : les produits concernés par cette mesure étant des fruits et légumes (407 M\$: pommes, oranges et jus d'orange...), des fruits à coque (221 M\$: pistaches, amandes...) des féculents (riz...) et des produits animaux (viande porcine, 556 M\$, produits laitiers...).

200 M\$ viendront également abonder les programmes de promotion de l'USDA sur les marchés tiers, pour soutenir ces produits et encourager de nouveaux débouchés.

Le financement de ce plan est assuré par le *Commodity Credit Corporation*, émanation de l'USDA bénéficiant d'une ligne de crédit de 30 Mds\$

auprès du Trésor américain : le passage par cet outil permet d'éviter la nécessité d'un accord ex ante du Congrès par le vote d'une loi (ce dernier devant, toutefois, régulariser ex post les dépenses dans une loi de finances).

Les réactions du monde agricole face à ce plan se sont avérées plutôt mitigées : si les filières particulièrement ciblées (soja, riz, viande porcine, produits laitiers) ont marqué leur satisfaction générale sur les mesures proposées, d'autres, qui ne s'estiment pas assez servies, ont été plus critiques (maïs, blé, fruits et légumes et fruits à coque notamment). Cependant, de manière générale, les filières agricoles, mais aussi plusieurs parlementaires, ont appelé à résoudre rapidement les causes des difficultés économiques rencontrées par les agriculteurs américains, à savoir les droits de douane mis en place par les pays tiers en réponse aux procédures de protection commerciale (droits de douanes) mises en œuvre par les Etats-Unis.

D'autres interrogations se sont fait jour :

- sur les méthodes de calcul utilisées par l'USDA pour évaluer les pertes subies par les différentes filières en raison des droits de douane des pays tiers : Cela a conduit l'USDA à produire, mi-septembre, un court document explicitant le mode de calcul, qui n'a pas éteint les interrogations ;
- de la part d'anciens responsables de l'USDA, sur les risques de double paiement entre ce plan exceptionnel et le filet de sécurité du *Farm Bill* compensant déjà des pertes de prix et de revenu ;
- de la part des pays tiers eux-mêmes, qui se sont demandé si la mise en œuvre du plan ne pourrait pas conduire les Etats-Unis à dépasser les plafonds de soutien interne auxquels ils se sont engagés dans le cadre de l'OMC.

Les nouveaux droits instaurés par les Etats-Unis et la Chine fin septembre (cf. article infra) ne devraient pas contribuer à rassurer les filières.

Bonne lecture !

SIGLIER

ALENA - Accord de Libre Échange Nord-Américain
FDA - Food and Drug Administration
FSMA – Food Safety Modernization Act – Loi sur la modernisation de la sécurité sanitaire des aliments

Mds\$ / Mds\$ - Milliard(s) de dollars américains
OIE – Organisation mondiale de la santé animale
OMC – Organisation Mondiale du Commerce
SNAP - Supplemental Nutrition Assistance Program, principal programme d'aide alimentaire américain
USDA - Ministère de l'Agriculture américain

POLITIQUES COMMERCIALES

Nouvelle escalade dans le contentieux commercial entre les États-Unis et la Chine

En juillet et août derniers, l'administration américaine avait, au motif de violation par la Chine du respect de la propriété intellectuelle, imposé des droits de douane de 25% sur un montant d'importation de produits chinois de 50 Mds\$ (cf. [Flash Agri juillet 2018](#)), l'administration chinoise ayant répliqué par un droit de douane équivalent sur un même montant d'exportations américaines, y compris certains produits agricoles.

Mi-septembre, le Président Trump a annoncé, en amplification des droits déjà appliqués, qu'un droit de douane de 10% serait appliqué à partir du 24 septembre 2018 sur 200 Mds\$ d'importations chinoises supplémentaires, la [liste](#) des lignes tarifaires concernées comportant nombre de produits agricoles et alimentaires (notamment poissons, fruits et légumes et fruits à coques, ainsi que les produits transformés à partir de ces denrées) ; le droit étant porté à 25% à partir du 1^{er} janvier 2019, ou plus tôt si les autorités chinoises choisissaient de répliquer à cette nouvelle mesure. Le Président Trump s'est également déclaré par voie de presse prêt, si besoin, à imposer les 267 Mds\$ d'importations chinoises non encore impactées par des mesures tarifaires.

La réponse chinoise a été immédiate, et le 24 septembre la Chine a imposé des droits de douane de 5 % à 10 % sur 60 Mds\$ d'exportations américaines supplémentaires. Le total est ainsi une nouvelle imposition sur 253 Mds\$ de produits chinois contre 113 Mds\$ de produits américains, comportant encore une fois nombre de produits agricoles et alimentaires américains.

Si quelques tentatives avaient été lancées pour renouer un dialogue entre les administrations américaines et chinoises début septembre, les mesures adoptées les ont arrêtées pour le moment.

Ce nouveau cycle de contentieux commerciaux avec la Chine a été fraîchement accueilli par la profession agricole et de nombreux élus, car elle intervient juste après la récolte 2018. Les agriculteurs ressentent les impacts en termes de prix des produits agricoles (notamment pour le soja) et craignent des dommages pérennes en termes de pertes de marchés.

La renégociation de l'ALENA patine avec le Canada

A la suite de l'annonce d'un accord partiel entre les États-Unis et le Mexique après un mois de négociation sur la rénovation de l'ALENA (cf. [Flash Agri août 2018](#)), l'Administration Trump a notifié le 31 août son intention de soumettre au Congrès un accord ALENA révisé, ce qui l'engage à le faire avant le 30 septembre. Dans le souci que cet accord soit signé, côté Mexique, par le Président sortant (le nouveau Président ayant d'ores et déjà indiqué qu'il demanderait des modifications à l'accord noué en août), soit avant le 30 novembre 2018, les délais sont en effet serrés : l'Administration doit soumettre le texte de l'accord commercial au Congrès soixante jours avant que le Président américain puisse le signer, soit au plus tard le 30 septembre.

Le mois de septembre a donc été émaillé de rencontres entre les parties américaines et canadiennes, dans l'objectif de dégager un accord trilatéral avant le 30 septembre. L'administration américaine a, cependant, indiqué dès fin août qu'elle n'écartait pas la possibilité de ne soumettre qu'un accord États-Unis / Mexique en cas d'absence de compromis avec le Canada. De son côté, l'administration canadienne s'est toujours refusée à ce que le respect de l'échéance prime sur le contenu de la négociation.

Les différentes rencontres n'ont pas permis à ce stade de trouver un accord dans les délais, plusieurs sujets restant non résolus (mécanisme de règlement des différends, droits de propriété intellectuelle des médicaments, exception culturelle...) : parmi ces sujets, l'accès au marché laitier canadien (régie par un système de gestion de l'offre, et qui offre un accès au marché très limité aux producteurs américains), pomme de discorde dans la négociation depuis le départ (cf. [Flash Agri avril](#) et [août 2017](#)). Aucun accord n'a pu être trouvé à ce stade sur un plus grand accès des produits laitiers américains sur le marché canadien (quota d'importation à droit nul, remise en cause de la « classe 7 » canadienne ayant obéré les exportations de lait diafiltré américain sur ce marché - cf. [Flash Agri août 2017](#)).

En parallèle, et même si la partie mexicaine n'a pas caché sa préférence à un accord tripartite, l'administration américaine devrait donc soumettre un accord partiel États-Unis / Mexique au Congrès : la capacité de ce dernier à accepter un tel accord ne va cependant pas de soi.

POLITIQUES AGRICOLES

Pas de *Farm Bill* adopté dans les délais, une partie des programmes agricoles en « pause »

L'actuel *Farm Bill* comporte une échéance au 30 septembre 2018 : cela implique que, sans nouveau *Farm Bill* ni disposition transitoire allongeant la validité du texte actuel, la base légale de certains programmes, ainsi que leur financement, est abrogée à compter du 1^{er} octobre (premier jour de l'exercice budgétaire 2019).

Tout le mois de septembre, les délégués de la Chambre des représentants et du Sénat (cf. [Flash Agri août 2018](#)) ont travaillé à dégager un compromis sur le prochain *Farm Bill* dans les délais impartis. Afin d'accélérer la poursuite de ce compromis, les leaders des factions Républicaines et Démocrates de chacune des deux Commissions Agriculture au Congrès, surnommés les « Big four », se sont réunis en format restreint dès le mois d'août pour proposer des voies de compromis.

Cependant, aucun accord n'a pu être noué avant la date limite du 30 septembre, plusieurs chapitres posant encore difficulté : outre, bien entendu, l'avenir du SNAP, point focal des divergences de cette réforme depuis de nombreux mois, les évolutions du filet de sécurité d'une part (« *commodities* ») et de l'agroenvironnement (« *conservation* ») n'ont pu être arrêtées.

Par ailleurs, les négociations sur le budget 2019 dans le domaine agricole n'ont pas abouti dans les délais, mais une disposition provisoire entrée en vigueur fin septembre permet à l'USDA de fonctionner jusqu'à début décembre, évitant l'arrêt d'une large portion de ses activités (« *shutdown* »), et permettant la poursuite des programmes agricoles dont la base légale n'échoit pas au 30 septembre 2018 : in fine, seuls les programmes d'aides à la promotion sur marchés tiers, aux circuits locaux de distribution et aux bioénergies seront impactés par cette échéance.

La Chambre des représentants étant en vacances parlementaire tout le mois d'octobre dans la perspective des élections à mi-mandat début novembre, la négociation sur le *Farm Bill* reprendra en novembre : à cette période, dans l'hypothèse d'un changement de l'équilibre entre les deux partis Républicains et Démocrates au Congrès, la capacité de la législature sortante à négocier et voter un compromis avant l'entrée en fonction, début janvier, de la nouvelle législature, n'est pas assurée.

Le revenu net d'exploitation agricole 2018 en baisse de 13 %

L'USDA a publié, fin août, ses prévisions pour les indicateurs financiers 2018 du secteur agricole, dont le revenu net des exploitations.

Il en ressort un revenu net d'exploitation total estimé à 65,7 Mds\$, soit une baisse de 9,8 Mds\$ (13 %) par rapport à 2017. Le revenu 2018 devrait toutefois demeurer légèrement supérieur aux revenus 2016, année particulièrement difficile pour le secteur agricole : corrigé des effets de l'inflation, il a en effet baissé de 14,8 % entre 2017 et 2018, après avoir augmenté de 20,3 % entre 2016 et 2017.

Le revenu monétaire net d'exploitation (ensemble des recettes moins ensemble des décaissements) de la ferme Etats-Unis, de 91,5 Mds\$, a quant à lui baissé de 12,4 Mds\$ (-12 %) par rapport à 2017. En moyenne par exploitation agricole, ce revenu, corrigé des effets de l'inflation, devrait être le plus faible constaté depuis 2010, avec une baisse de 16 600 \$ (-19,9 %) par rapport à 2017, pour un montant de 66 700 \$: il s'agit de la quatrième baisse consécutive depuis 2014.

Les recettes monétaires liées aux ventes des produits agricoles devraient rester globalement stables entre 2017 et 2018 (le chiffre 2018 s'élevant à environ 374 Mds\$), ainsi que l'ensemble des ventes des produits végétaux d'une part, animaux d'autre part. Au sein de ces derniers, les ventes de lait diminueraient de 2,8 Md\$ (-7,4 %) alors que celles de volailles augmenteraient de 5,2 Mds\$ (+12,1 %). Le montant des subventions devrait quant à lui baisser de 2 Mds\$ (-17,4 %) par rapport à 2017.

La valeur nette des actifs des exploitations agricoles devrait, elle, augmenter de 21,8 Mds\$ (+0,8 %), entre 2017 et 2018, pour atteindre 2620 Mds\$.

Au niveau des ménages agricoles, le revenu médian devrait baisser de 0,7 % entre 2017 et 2018 (-2,8 % corrigé des effets de l'inflation).

L'USDA a souligné, lors de la diffusion de ces estimations 2018, que ces dernières n'incluaient pas le plan de soutien exceptionnel de 12 Mds\$ annoncé également fin août (cf. édito supra) : les 4,7 Mds\$ de paiements directs versés aux exploitants agricoles viendront donc minorer les baisses de revenu net et revenu monétaire net d'exploitation pour 2018.

POLITIQUES ALIMENTAIRES

Bénéficiaire d'une aide alimentaire intérieure pénalisant pour l'accès à un permis de séjour

L'aide alimentaire intérieure, gérée par l'USDA, permet d'apporter un soutien aux familles les plus démunies. Outre les programmes d'aide au déjeuner en milieu scolaire et le programme SNAP (contribuant aux achats de denrées alimentaires pour les ménages démunis), le programme WIC (*Women, Infants and Children*) cible les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que les enfants en bas-âge. Les immigrants bénéficiant d'un permis de séjour (*green card*) sont, au même titre que les citoyens américains, éligibles à ces programmes, à l'inverse des immigrants en situation irrégulière.

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction administrative pour l'octroi ou le renouvellement d'un permis de séjour, est examiné si le demandeur pourrait constituer, pour la société, une « charge publique », c'est-à-dire s'il a les capacités financières nécessaires pour son indépendance financière, ou non. Alors que la notion de « charge publique » était, jusqu'à présent, interprétée de manière restrictive par l'administration, des rumeurs d'un élargissement de la définition, et notamment la mobilisation passée, par le foyer, de programmes d'aide alimentaire intérieure, se sont

précisées par la fuite, fin août, d'un projet d'instruction de l'Administration Trump.

Dès cette annonce, les associations caritatives ont fait état de demandes de retrait du programme WIC par plusieurs milliers d'immigrants, craignant que le bénéfice de ce programme ne leur ferme la porte à un titre de séjour, allant jusqu'à 20 % des immigrants inscrits dans certains Etats fédérés. Ces associations ont annoncé craindre un risque de malnutrition pour des nourrissons et enfants, et dénoncé les effets d'une simple annonce d'une telle politique avant même sa mise en place. Etant donné que le taux de participation au programme WIC diminue depuis plusieurs mois, et que d'autres facteurs (croissance de l'économie américaine) peuvent influencer sur le taux de participation, le Secrétaire à l'Agriculture, Sonny Perdue, a annoncé mi-septembre que son ministère étudiait les causes des chutes de participation constatées.

Fin septembre, un projet de modification des règles d'instruction des permis de séjour a été publié par l'Administration pour commentaires : s'il comprend, comme critère susceptible d'entraîner un rejet de la demande, le fait d'avoir bénéficié du programme SNAP, le programme WIC n'est pas cité.

POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Impacts environnementaux et dégâts importants de l'ouragan Florence

L'ouragan Florence a atteint, mi-septembre, les côtes des Etats-Unis en Caroline du Nord, puis s'est dirigé vers l'intérieur des terres (passage en Caroline du Sud avant de revenir en Caroline du Nord, puis Virginie...), selon une trajectoire bien plus au Nord que les ouragans de ces dernières années.

C'est ce qui explique que, bien qu'il n'a pas été d'une intensité particulièrement forte, il a généré de nombreux dégâts, par les très fortes précipitations (jusqu'à 900 mm à certains endroits) qu'il a engendrées.

Parmi les dégâts environnementaux, des pollutions des eaux de surface ont été constatées en raison d'une douzaine de débordements (ou de ruptures) de lagunes de décantation d'effluents d'élevage, qui ne sont pas couvertes. De nombreux élevages porcins de taille conséquente sont en effet présents en Caroline du Nord, si bien que l'Etat compte plus de 3000 de ces lagunes.

Au plan économique, de nombreux dégâts, déjà estimés à plus de 38 Mds\$, ont été engendrés par les pluies diluviennes mais aussi et surtout les inondations qu'elles ont engendrées. En agriculture, les pertes se concentrent sur les élevages de volailles (pertes de 3,4 millions de volailles, soit 0,4% du cheptel) et les cultures.

En raison de ces dégâts, la reconnaissance de catastrophe naturelle a été accordée, ce qui a permis d'accorder des souplesses sur l'octroi du SNAP, y compris la capacité d'étendre provisoirement l'éligibilité à ce programme à des personnes qui n'y sont pas normalement éligibles (programme dit D-SNAP), ou la capacité d'acheter des repas chauds.

Comme après chaque événement climatique de cette ampleur, un plan d'aides exceptionnelles visant à apporter un soutien financier aux populations et entreprises impactées par Florence est par ailleurs en cours d'examen au Congrès.

POLITIQUES SANITAIRES

Mise en place par la FDA de redevances pour la certification à l'export de produits alimentaires

La FDA a publié début septembre une [notice](#) annonçant la mise en place, à compter du 1^{er} octobre 2018 (début de l'exercice budgétaire 2019), de redevances sur la délivrance de certificats pour l'exportation de produits destinés à la consommation humaine, notamment les céréales et oléoprotéagineux, les fruits et légumes, les aliments transformés, les colorants et additifs, les aliments infantiles, les matériaux au contact des aliments... Ne sont en revanche pas concernés les compléments alimentaires, aliments médicaux et aliments à usage diététique spécial. Les montants s'élèveront à 175 \$ pour la délivrance d'un certificat montrant qu'un produit destiné à l'exportation répond aux exigences requises, et 155 \$ puis 100 \$ pour les certifications additionnelles de certificats dans le cadre d'une même demande à la FDA portant sur le même produit.

La possibilité de collecter des redevances avait été introduite en 2011 par la loi sur la modernisation de la sécurité sanitaire des aliments (*FSMA*), mais la FDA n'avait jusqu'à présent pas décidé de la mobiliser, pour des actions dont le coût a été estimé à environ 1 M\$ par an (masse salariale et frais de fonctionnement). Au cours de l'année fiscale 2017, la FDA a délivré environ 4000 certificats entrant dans le champ de ces nouvelles redevances.

Cette mesure s'inscrit en cohérence avec les redevances déjà collectées par la FDA pour la certification pour l'exportation :

- depuis 1997, de médicaments humains et vétérinaires et de dispositifs médicaux ;
- depuis 2016, d'aliments pour animaux.

Ne sont pas concernés les produits alimentaires qui relèvent de la compétence de l'USDA (viandes et produits à base de viande de bœuf, petits ruminants, porc et volailles, ovoproduits). Pour ces denrées, des frais peuvent être appliqués pour des prestations dépassant les services de base pour l'exportation (par exemple, une certification supplémentaire requise par le pays importateur), sur la base du temps passé par les agents. Ces frais peuvent toutefois être remboursés par l'USDA, sur demande des entreprises.

L'industrie porcine américaine inquiète des risques d'introduction de la peste porcine africaine

Suite à l'apparition, en août 2018, de plusieurs foyers de peste porcine africaine (PPA) en Chine, la filière porcine américaine se mobilise afin d'éviter l'introduction de cette maladie aux Etats-Unis.

En effet, selon des études conduites par l'Université de l'État de l'Iowa, l'apparition de la maladie aux Etats-Unis se traduirait, au cours de la première année, par des pertes économiques estimées à 8 Mds\$ pour la filière porcine (baisse de la consommation et fermetures de marchés à l'export), ainsi que 4 Mds\$ et 1,5 Md\$ respectivement pour les filières maïs et soja, impactées par une baisse de consommation d'aliments pour animaux dans la filière porcine.

La filière porcine, en collaboration avec l'USDA et l'Association américaine des vétérinaires porcins, annonce travailler activement sur la prévention et la planification des interventions en cas de foyer.

Des actions de [sensibilisation](#) sont menées pour améliorer le niveau général de préparation des éleveurs, leur rappeler les mesures de biosécurité, les engager à passer en revue la checklist sur les maladies animales exotiques, et à dialoguer avec leurs fournisseurs d'aliments (l'importation d'ingrédients pour l'alimentation étant considérée comme un vecteur de risque important, comme l'a montré la diarrhée épidémique porcine en 2013).

La filière porcine suggère une collaboration étroite de l'USDA avec les services de contrôle aux frontières, afin d'accroître les inspections des passagers et marchandises en provenance de Chine et de Russie, ainsi qu'un programme d'échantillonnage sur les produits importés présentant un risque vis-à-vis de la PPA.

Parmi les futures pistes de travail, figurent un projet de mise au point de tests sur salive ainsi que la réalisation d'exercices de simulation impliquant les professionnels et les services officiels. Une collaboration étroite avec le Canada et le Mexique est également considérée comme cruciale.

LES BRÈVES

Annnonce fin septembre du démarrage de négociations commerciales bilatérales entre les Etats-Unis et le Japon. Les négociations se concentreront dans un premier temps sur les échanges de biens, les services et les autres questions (investissements...) n'ayant vocation à être traités que dans un second temps. Dans le domaine agricole, la forêt et la pêche, le Japon a d'ores et déjà annoncé qu'il n'entendait pas faire de concessions supplémentaires par rapport à ce qu'il avait accordé dans le cadre des négociations sur l'Accord Trans-Pacifique.

La Turquie a rouvert son marché aux produits laitiers américains le 31 juillet 2018, après la conclusion d'un accord sur un nouveau certificat sanitaire. Interrompues le 31 mars 2016, les exportations de produits laitiers (beurre, fromage, lait, crème, yaourt, lactosérum, poudres de lait) de vache, brebis, chèvre et buffle peuvent désormais reprendre. Selon l'*International Dairy Foods Association*, le marché turc représentait, en 2014, 24,2 M\$ pour les produits laitiers américains.

FDA et USDA collaborent sur le dossier de la viande issue de culture de cellules, ce qui répond au souhait d'une partie de la profession. Fin août, la plus grande entreprise travaillant à développer la viande issue de culture de cellules et l'association des industries de transformation de la viande ont conjointement appelé la FDA et l'USDA à réglementer, ensemble, cette technologie : la première sur les risques de la technologie elle-même, la seconde sur la mise sur le marché des produits issus de cette technologie. Mi-septembre, les deux agences ont [annoncé](#) la tenue fin octobre d'une réunion publique conjointe sur la technologie de culture cellulaire pour l'élaboration d'aliments dérivés du bétail et de la volaille, abordant les aspects sanitaires, réglementaires et d'étiquetage qu'elle soulève.

La FDA réfléchit à modifier la nouvelle règle sur l'étiquetage des sucres ajoutés sur les étiquettes de produits comme le miel ou le sirop d'érable où les sucres sont naturellement présents, qui avait suscité des commentaires (cf. [Flash Agri mars 2018](#)). L'agence n'a pas encore publié de règle modificative (indiquant que les sucres n'ont pas été ajoutés par le fabricant), mais cette publication est annoncée pour le début de l'année prochaine.

La réglementation sur l'étiquetage des OGM en tant qu'ingrédient devrait être finalisée au 1er décembre 2018. Alors que cette réglementation devait, au terme de la loi, être publiée au plus tard le 29 juillet 2018, le calendrier a dérapé (cf. [Flash Agri juillet 2018](#)). L'USDA, par ailleurs visée par des procédures judiciaires pour non-respect de cette échéance lancées par des associations favorables à un étiquetage large, a annoncé mi-septembre ce calendrier pour la publication de la version finale de la réglementation, dont les dispositions ne devraient être rendues obligatoires qu'au 1er janvier 2020, à la même date que les dispositions de la FDA relatives à l'étiquetage nutritionnel, date récemment confirmée par cette dernière.

L'association des producteurs de viande de bison a lancé une pétition pour demander à l'USDA d'interdire aux produits de buffle la dénomination « viande de bison », après avoir appris que plusieurs supermarchés l'avaient apposée sur de tels produits. Elle a indiqué avoir déjà porté il y a trois ans cette demande à l'USDA et la FDA, sans réaction de la part de ces dernières.

L'USDA a annoncé, le 29 août 2018, un 6^{ème} cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle ») atypique sur une vache de 6 ans en Floride. Le 1^{er} cas, en 2003, était une ESB classique sur une vache importée du Canada, les autres cas étant des cas atypiques d'ESB. Selon l'USDA, le statut OIE de risque négligeable des Etats-Unis reste donc inchangé.

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional des Etats-Unis.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie et des Finances ni celle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Editeur :

Service Economique Régional des Etats-Unis
Ambassade de France aux Etats-Unis
4101 Reservoir Road, Washington, DC 20007
www.frenchtreasuryintheus.org

Directeur de la publication : Sylvain Maestracci
Revu par : Sylvain Maestracci et Agnès Poirier